



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-20

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 11 Pouvoirs : 00 Pour : 11 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt quatre septembre deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix sept septembre deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ et Angélique FAVRE

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Personnel territorial : modification du nombre d'heures hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 2002-25 du 22 novembre 2002 créant trois emplois d'agent d'adjoint technique permanent à temps non complet, pour 14, 26 et 31,5 heures hebdomadaires,
- la délibération n° 2010-17 du 21 octobre 2010 décidant de porter à 20 heures hebdomadaires (avec effet au 01 novembre 2010) l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet initialement créé pour 14 heures par semaine,
- précise que les présentes décisions ne sont plus en adéquation avec les besoins effectivement constatés sur le terrain,
- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Décide de porter à 25 heures hebdomadaires, avec effet au 01 novembre 2019, l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet, initialement créé pour 14 heures par semaine, puis augmenté à 20 heures par semaine par décision n° 2010-17 du 21 octobre 2010
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en rapport avec la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES